

COMMUNE DE

68230 NIEDERMORSCHWIHR

252



ARRÊTÉ n° 49/2022
INTERDISANT LES DEJECTIONS CANINES SUR LE
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire de Niedermorschwihr,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu les dispositions du code de la santé publique ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Considérant que les services communaux ont constaté, par rapports successifs, la présence sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public et notamment aux enfants, la présence de plus en plus fréquente de déjections canines ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publique, des espaces verts, parcs et jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines ;

Considérant qu'il en va de l'intérêt général de la commune.

ARRÊTE :

Article 1 Les déjections canines sont autorisées à gésir uniquement dans les caniveaux, à l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons

Article 2 En dehors des cas définis à l'article 1, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parkings, les chemins parcs et jardins et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 3 En cas de non-respect de l'interdiction édictées à l'article 2, les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes

Article 4 Le présent arrêté sera et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Article 5 Le secrétaire de mairie, Le commandant de la brigade de gendarmerie, les services de la Brigade Verte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au _____ représentant _____ de _____ l'État. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de son affichage

A Niedermorschwihr le 29 novembre 2022

Le Maire

Daniel BERNARD

